

## PLAN DE COURS

---

<b>Sigle du cours :</b>	<b>PSE 1208B</b>
<b>Titre :</b>	<b>Introduction à la psychoéducation</b>
<b>Crédits :</b>	<b>3</b>
<b>Type de cours :</b>	<b>Obligatoire</b>
<b>Trimestre :</b>	<b>Hiver 2020</b>
<b>Horaire du cours :</b>	<b>Mardi 13h à 16h</b>
<b>Local :</b>	<b>D-440 Pav. Marie-Victorin</b>
<b>Chargée de cours :</b>	<b>Stéphanie Deslauriers (stephanie.deslauriers.1@umontreal.ca)</b>
<b>Disponibilité :</b>	<b>Sur rendez-vous avant les cours</b>

---

### I. OBJECTIFS

#### A. Objectif général

Que les étudiants découvrent ce qu'est la psychoéducation.

#### B. Objectifs spécifiques

Que les étudiants :

- se familiarisent avec l'histoire de la psychoéducation;
- s'initient aux bases conceptuelles de la psychoéducation;
- s'initient à l'intervention propre à la psychoéducation;
- comprennent ce que signifie être un professionnel de la psychoéducation;
- connaissent les champs de pratique professionnelle en psychoéducation;
- connaissent les champs de recherche en psychoéducation;
- situent l'action professionnelle psychoéducative dans le contexte général des services; dispensés à l'enfance et à l'adolescence en difficulté dans notre société;
- situent les enjeux actuels liés à la profession.

## II. CONTENU ET CALENDRIER DES RENCONTRES

Cours	Date	Contenu	Lectures
1	7 janvier 2020	<b>Cours 1 : Introduction</b> Présentation du cours Présentation de la chargée de cours Définition de la psychoéducation	
2	14 janvier 2020	<b>Cours 2 : Histoire de la psychoéducation</b> Les expériences ayant donné naissance à la psychoéducation La naissance de la psychoéducation a) Le climat social de l'époque Les personnes à connaître en psychoéducation	
3	21 janvier 2020	<b>Cours 3 : Le développement de la psychoéducation : les grandes lignes</b> Volet de la pratique professionnelle Volet des savoir, savoir-faire, savoir-être Volet de la formation Volet de la recherche a) La recherche en psychoéducation b) La recherche-action  <i>Vignette clinique</i>	<b>Lecture suggérée :</b> <b>Livre de Gendreau, p.67 à 79</b>  <b>Lecture obligatoire :</b> <b>Livre de Renou, chapitre 2</b>
4	28 janvier 2020	<b>Cours 4 : Notions de base en psychoéducation</b> Être humain/être humain en difficulté Notion d'adaptation Les premiers modèles ; a) L'actualisation des forces du moi b) Le modèle de Piaget  <i>Vignette clinique</i>	<b>Lecture suggérée :</b> <b>Livre de Gendreau, Chapitre 5</b>  <b>Lecture obligatoire :</b> <b>Livre de Renou, chapitre 4 et p. 227 à 239</b>
5	4 février 2020	<b>Cours 5 : L'intervention psychoéducative</b> Le modèle écosystémique Le modèle psychoéducatif Les 8 opérations professionnelles  <i>Vignette clinique</i>	
6	11 février 2020	<b>Cours 6 : L'intervention psychoéducative (suite)</b>	<b>Livre de Renou, chapitre 14</b>

		<p><i>Présentation de Solène Bourque, psychoéducatrice et enseignante en TES au cégep</i></p> <p><i>Vignette clinique</i></p>	
<b>7</b>	18 février 2020	<b>Cours 7 : Les stratégies d'intervention psychoéducatrice – composante « moyens de mise en relation »</b>	
<b>8</b>	25 février 2020	<b>Cours 8 : examen intra (portant sur les cours 1 à 8 inclusivement)</b>	
	3 mars 2020	<b>Semaine de relâche!</b>	<p><b>Lecture suggérée :</b>  <b>Livre de Gendreau, p. 205 à 298</b></p> <p><b>Lecture obligatoire :</b>  <b>Livre de Renou, chapitre 6</b></p>
<b>9</b>	10 mars 2020	<p><b>Cours 9 : L'intervention psychoéducatrice (suite)</b>  La structure d'ensemble; les 10 composantes</p> <p><i>Vignette clinique</i></p>	<b>Lecture suggérée :</b> <b>Livre de Gendreau, Chapitre 4</b>
<b>10</b>	17 mars 2020	<p><b>Cours 10 : L'intervention psychoéducatrice (suite)</b>  Les schèmes relationnels : considération, confiance et sécurité  Le vécu éducatif partagé  La relation d'aide psychoéducatrice</p> <p><i>Visionnement de la conférence de Brené Brown, docteure en travail social : "The Power of Vulnerability" (repéré à : <a href="https://www.ted.com/talks/brene_brown_the_power_of_vulnerability?language=fr">https://www.ted.com/talks/brene_brown_the_power_of_vulnerability?language=fr</a>)</i></p> <p><i>Vignette clinique</i></p>	<b>Lecture suggérée :</b> <b>Livre de Gendreau, Chapitre 4</b>
<b>11</b>	24 mars 2020	<p>Les schèmes relationnels : empathie, congruence et disponibilité</p> <p><i>Visionnement de la vidéo : « Empathy VS Sympathy » par Brené Brown (repéré</i></p>	<b>Lecture obligatoire :</b> <b>Livre de Renou, chapitre 5</b>

		<p>à : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=1Evvwgu369Jw">https://www.youtube.com/watch?v=1Evvwgu369Jw</a>)</p> <p>Visionnement de la vidéo : Engager une personne résistante quant à la recherche d'aide en situation de crise (repéré</p> <p>à : <a href="http://crisesuicidaire.ccdmd.qc.ca/videos.php?vid=7">http://crisesuicidaire.ccdmd.qc.ca/videos.php?vid=7</a>)</p> <p><i>Vignette clinique</i></p>	
12	31 mars 2020	<p><b>Cours 11 : Le professionnel de la psychoéducation : les compétences</b></p> <p>La compétence</p> <p>Les compétences</p> <p>Axe des compétences spécifiques</p> <p>Axe des compétences professionnelles</p> <p>Implications pratiques</p> <p><i>Vignette clinique</i></p>	
13	7 avril 2020	<p><b>Cours 12 : Les champs de pratique : une étonnante diversité</b></p> <p>Des contextes, types de milieux de travail</p> <p>Des rôles et des fonctions</p> <p>Place de l'action professionnelle psychoéducative dans le contexte général des services dispensés au Québec</p> <p><i>Visionnement du documentaire « Familles en équilibre »</i></p>	<p><b>Lecture obligatoire : Code déontologique de l'OPPQ</b></p>
14	14 avril 2020	<p><b>Cours 14 : La reconnaissance professionnelle</b></p> <p>Ordre professionnel</p> <p>Code d'éthique</p> <p>Secret professionnel</p> <p><i>Vignette clinique</i></p> <p><b>Révision pour l'examen final</b></p>	
	21 avril 2020	<b>PAS DE COURS</b>	

15	28 avril 2020	Examen final (50%)	
----	---------------	--------------------	--

#### IV. LECTURES OBLIGATOIRES

Renou, M. (2005). *Psychoéducation : une conception, une méthode*. Béliveau éditeur.

#### V. LECTURES SUGGÉRÉES

Gendreau, Gilles (2001). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative*. Éditions sciences et culture.

Différents articles qui vous seront partagés tout au long de la session via StudiUM.

#### VI. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours magistraux : exposés et présentations visuelles.
- Vignettes cliniques afin d'intégrer la matière vue en classe et de faire les liens avec la pratique professionnelle des étudiant(e)s.
- Présentation d'une invitée en lien avec le contenu du cours.
- Possibilité de communiquer par courriel avec la chargée de cours pour poser des questions d'approfondissement ou d'éclaircissement de la matière vue en classe ou pour prendre rendez-vous.
- Lectures obligatoires (indiquées dans le calendrier du contenu). Les lectures obligatoires doivent être faites avant le cours de façon à ce que l'étudiant(e) soit en mesure de prendre une part active dans son processus d'apprentissage.

#### VII. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Cours 8	Examen intra	50%
Cours 15	Examen final	50%

## Examens

Les examens visent à vérifier dans quelle mesure l'étudiant(e) connaît et maîtrise les principales notions abordées dans le cours. L'examen Intra portera sur le contenu des textes obligatoires ainsi que sur la matière enseignée durant les cours 1 à 7 inclusivement alors que l'examen final portera sur le contenu des textes obligatoires ainsi que sur la matière enseignée durant les cours 9 à 14 inclusivement. Chaque examen est composé de questions d'intégration à court développement (5 à 10 lignes), d'analyses à partir d'exemples de cas, de phrases à compléter, de vrai ou faux et de questions à choix multiples.

## **VII. RÉFÉRENCES**

### **Recherche et intervention**

Charlebois, P. (1998). Évaluation: un passe-temps pour chercheurs ou une nécessité pour les intervenants? *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 27(2), 253-269.

Pelletier, D. (1991). Recherche, intervention et formation: entre le sifflet et l'OS-3. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 20(1), 45-53.

Potvin, P. (2003). Pour une alliance réussie entre la pratique et la recherche en psychoéducation. *Revue de Psychoéducation*, 32(2), 211-224.

### **Historique**

Gendreau, G. (1983). L'intervention, la formation et la recherche en psycho-éducation: un bref retour sur le passé. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 12(2), 75-82.

Gendreau, G. (1984). L'intervention, la formation et la recherche en psycho-éducation: un regard sur le présent pour y entrevoir l'avenir. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 13(1), 3-16.

Renou, M. (1989). La psycho-éducation: une perspective historique. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 18(2), 63-88.

Renou, M. (1991). La psycho-éducation: une critique rétrospective de la conception traditionnelle. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 20(2), 151-167.

Renou, M. (1998). Une analyse de l'évolution de la pratique et de la formation en psychoéducation. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 27(2), 169-190.

### **Bases conceptuelles**

C. Grégoire, J. (1980). A propos du modèle psycho-éducateur. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 9(2), 149-151.

C. Grégoire, J. (2002). Recension de Gendreau, G. et collaborateurs. (2001). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative*. Montréal : Sciences et Culture. *Revue de Psychoéducation et d'Orientation*. 31(1), 195-200.

Fortin. L., & Noël, A. (1993). Modèles de services psychoéducatifs auprès d'élèves en troubles de comportement à l'école primaire. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 22(2), 91-103.

Gendreau, G. (1978). *L'intervention psycho-éducative: solution ou défi?* (pp. 79-93), Paris, France: Fleurus.

Gendreau, G. (1979). La recherche d'un modèle. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 8 (1), 49-55.

Gendreau, G., & collaborateurs. (1993). *Briser l'isolement entre jeunes en difficulté, éducateurs et parents*. Montréal, QC : Sciences et Culture.

Gendreau, G., & collaborateurs. (2001). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative*. Montréal, QC : Sciences et Culture.

Guindon, J. (1969). Le processus de rééducation du jeune délinquant par l'actualisation des forces du moi. Montréal, QC : *Contributions à l'Étude des Sciences de l'Homme*, no 7. Montréal, QC: Centre de recherche en relations humaines.

Guindon, J. (1980). Le modèle psycho-éducateur. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 9(1),

51-66.

Janosz, M., Georges, P., & Parent, S. (1999). L'environnement éducatif à l'école secondaire : un modèle théorique pour guider l'évaluation du milieu. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 27(2), 285-306.

Le Blanc, M., Dionne, J., Proulx, J., C. Grégoire, J., & Trudeau-Le Blanc, P. (1998). *Intervenir autrement : un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté*. Montréal, QC : Presses de l'Université de Montréal, 318 p. - Chapitre II, Le modèle psychoéducatif.

Le Bourdais, J. (1990). Les attitudes de base du psycho-éducateur dans la relation d'aide. (pp. 5-24), Mémoire de maîtrise inédit, EPEUM.

Pronovost, J., Gagnon, G., & Potvin, P. (2000). L'utilisation: un concept fondamental dans l'intervention psychoéducatif. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 29(1), 17-31.

Renou, M. (2005). *Psychoéducation : une conception, une méthode*. Montréal, QC : Sciences et Culture.

### **Interventions et milieux**

Carette, J-M., & Pelletier, R. (1991). Une rétrospective de l'intervention en internat auprès des jeunes. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 20(1), 23-28.

Gilbert, J-L. (1985). Arena: une expérience d'intervention en milieu communautaire. *Revue Canadienne de psycho-éducation*, 14 (2), 120-131.

Janosz, M., & Leclerc, D. (1993). L'intervention psychoéducatif à l'école secondaire: intervenir sur l'individu ou sur le milieu? *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 22 (1), 33-55.

Lavigueur, S., & Laurendeau, R. (1991). La collaboration éducateur-famille: un choix qui modifie l'attitude de l'intervenant. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 20(2), 123-137.

Leduc, M.-P. (2003). Ces enfants qui m'ont tant appris. Montréal, QC : Sciences & Culture.

Manningham, S. (2003). Dans une école régulière, des enfants sévèrement réfractaires. *Revue de Psychoéducation*, 32 (2), 249-271.

Mineau, S. (1984). Une intervention dans le vécu partagé avec un enfant autistique. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 13(2), 108-126.

Parent, S., Bowen, F., & Janosz, M. (1999). L'intervention sur le contexte éducatif : une intervention visant la réduction de la marginalisation en milieu scolaire adapté. *Revue Canadienne de Psycho-Éducation*, 27 (2), 271-283.

Pilon-Quiviger, A. (1984) Ce «communautaire» qui loge ailleurs. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 13(2), 127-144.

### **Questions de fond**

Brichaux, J. (2000). Édicateur, une profession? Inventaire et prospective. *Revue de Psycho-éducation*, 29(1), 1-16.

Gendreau, G. (1990). Pour une recherche de sens à l'action quotidienne de l'éducateur. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 19(2), 71-83.

Gendreau, G. (1999). D'une synthèse à l'autre... ou le nécessaire mouvement perpétuel. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 27(2), 211-224.

Larivée, S. (1990). Trois points de vue sur le rôle de l'éducateur. *Revue canadienne de Psycho-éducation*, 19(2), 65-70.

Lavoie, G. (1995). L'identité psychoéducative comme point de référence de la formation pratique à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. *Revue canadienne de Psycho-éducation*, 24 (2), 121-139.

LeBlanc, M. (1990). L'intervenant auprès des jeunes délinquants: un omnipraticien ou un spécialiste. *Revue canadienne de Psycho-éducation*, 19(2), 85-99.

Lemay, M. (1990). L'éducateur face à la psychopathologie de la vie quotidienne. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 19(2), 101-115.

### **L'avenir**

Gendreau, G. (1991). Pour bien prendre le virage de l'an 2000 : les défis de l'action psycho-éducative. *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 20(1), 29-39.

LeBlanc, M. (2004). Qu'est-ce que la psychoéducation? Que devrait-elle devenir?: réflexion à la lumière de l'expérience montréalaise. *Revue de Psychoéducation*, 33 (2), 289-304.

## DATES IMPORTANTES DU TRIMESTRE D'HIVER 2020

Trimestre d'hiver 2020	
<b>Lundi 6 janvier 2020</b>	Rentrée des étudiants
<b>Mardi 21 janvier 2020</b>	Date limite pour modification ou annulation de choix de cours sans frais
<b>Du 2 au 6 mars 2020</b>	Période d'activités libres dans certaines unités
<b>Vendredi 13 mars 2020</b>	Date limite pour l'abandon d'un cours avec frais
<b>Vendredi 10 et lundi 13 avril 2020</b>	Congé pascal
<b>Jeudi 30 avril 2020</b>	Fin du trimestre

## Annexe 1 - Politique de l'École de psychoéducation – travaux et absence aux examens des cours siglés PSE

### 1. Normes de présentation des travaux

Tous les travaux remis à l'École de psychoéducation doivent être conformes aux [guides de présentation des travaux de l'ÉPÉ](#) du premier cycle ou des cycles supérieurs. Ces normes ont été établies dans le but de faciliter la tâche de l'étudiant et de l'aider à produire des textes de qualité matérielle et littéraire minimale. Un professeur ou chargé de cours peut ajouter à ces normes d'autres exigences correspondant à des objectifs pédagogiques spécifiques à son cours. Soumettre un travail qui ne respecte pas ces normes minimales entraîne des conséquences qui sont déterminées par chaque professeur ou chargé de cours.

### 2. Qualité de la langue

Le règlement pédagogique prévoit que « la correction de la langue compte parmi les critères d'évaluation ».

### 3. Politique de l'École de psychoéducation concernant la remise des travaux et absence aux examens dans les cours siglés PSE

#### Remise des travaux

À moins d'avis contraires dûment inscrits au plan de cours du professeur ou du chargé de cours, tous les travaux des cours siglés PSE doivent être remis en mains propres, en version papier, à la date, à l'heure et au lieu précisés dans le plan de cours. Les travaux envoyés par courrier électronique, déposés dans la boîte à travaux, sous la porte du bureau du professeur, auprès d'un membre du personnel de l'ÉPÉ ou de toute autre façon sont refusés et une note de 0 leur est attribuée.

#### Retard justifié pour la remise d'un travail

Si l'étudiant est dans l'impossibilité de remettre un travail d'un cours siglé PSE à la date, à l'heure et au lieu prévus dans le plan de cours pour une raison hors de son contrôle (p. ex. : problème de santé, décès d'un proche), les mêmes règles s'appliquent que pour une absence motivée à un examen. L'étudiant doit remettre le formulaire « [Demande de délai pour la remise d'un travail](#) » à la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) de son programme d'études dès qu'il est en mesure de le faire, au plus tard 7 jours après la date prévue de remise du travail dans le plan de cours.

**Campus Montréal** Au 1<sup>er</sup> cycle : Mylène Martel, [mylene.martel@umontreal.ca](mailto:mylene.martel@umontreal.ca), bureau : C-445;

Aux cycles supérieurs : Suzanne Lamarche, [suzanne.lamarche.1@umontreal.ca](mailto:suzanne.lamarche.1@umontreal.ca), bureau : C-443.

**Campus de Laval** : Nathalie Roy, [nathalie.roy@umontreal.ca](mailto:nathalie.roy@umontreal.ca), bureau 2144.

Ce formulaire est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://psyced.umontreal.ca/ressources-services/ressources-formulaires/>. Il doit être accompagné des pièces justificatives pertinentes (p. :

billet médical, certificat d'hospitalisation, certificat de décès d'un proche, certificat d'autorités légales). Les pièces justificatives originales doivent être datées et signées. S'il y a lieu, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée; il doit également permettre l'identification du médecin. La demande est ensuite examinée par le responsable du programme ou le directeur qui détermine si le motif est justifié. Le cas échéant, l'étudiant doit remettre son travail au plus tard 14 jours de calendrier après la date prévue pour la remise du travail dans le plan de cours. Le travail est alors corrigé sans pénalité.

### **Retard non justifié pour la remise d'un travail**

Si l'étudiant n'est pas en mesure de remettre le travail d'un cours siglé PSE à la date, à l'heure et au lieu prévus au plan de cours et qu'il n'a pas de motif valable, il doit en informer le professeur ou le chargé de cours par courriel ou par téléphone au plus tard à la date et à l'heure prévues pour la remise du travail. Dans le cas contraire, il obtient automatiquement la note de 0.

Si, après avoir avisé le professeur de son retard non justifié, l'étudiant remet son travail à l'intérieur d'un délai de 24 heures après le moment de remise indiquée dans le plan de cours, une pénalité de 25% est appliquée au travail. Si l'étudiant remet son travail dans les 24 heures suivant ce premier délai, une pénalité supplémentaire de 15% est appliquée. Tous les travaux reçus plus de 48 heures après la date et l'heure de remise reçoivent la note de 0.

Les travaux qui valent 15% et moins de la note finale sont exclus de cette politique et la note de 0 est automatiquement attribuée s'ils sont remis en retard sans motif valable, peu importe le délai.

### **Absence aux examens ou à des activités évaluées**

L'absence à un examen entraîne la note F (= zéro), à moins que l'étudiant n'ait remis formulaire « Avis d'absence à un examen » à la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) de son programme d'études dès qu'il est en mesure de le faire, au plus tard 7 jours après la date de l'examen et que le motif invoqué ait été accepté par le responsable du programme ou la direction.

**Campus Montréal** Au 1<sup>er</sup> cycle : Mylène Martel, [mylene.martel@umontreal.ca](mailto:mylene.martel@umontreal.ca), bureau : C-445;

Aux cycles supérieurs : Suzanne Lamarche, [suzanne.lamarche.1@umontreal.ca](mailto:suzanne.lamarche.1@umontreal.ca), bureau : C-443.

**Campus de Laval** : Nathalie Roy, [nathalie.roy@umontreal.ca](mailto:nathalie.roy@umontreal.ca), bureau 2144.

Ce formulaire est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://psyced.umontreal.ca/ressources-services/ressources-formulaires/>. Il doit être accompagné des pièces justificatives pertinentes (p. : billet médical, certificat d'hospitalisation, certificat de décès d'un proche, certificat d'autorités légales). Les pièces justificatives originales doivent être datées et signées. S'il y a lieu, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée; il doit également permettre l'identification du médecin. Si le motif d'absence à l'examen est accepté par le responsable du programme ou la direction du département, celui-ci détermine, après consultation avec le professeur ou le chargé de cours, les suites à donner. Dans le cas d'un examen intra, la note sera remplacée pour celle de l'examen final. Dans le cas d'un examen final, l'examen sera différé.

#### **4. Motifs jugés valables et contenu du certificat médical**

En accord avec le Règlement des études de premier cycle et le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures, on considère comme «motif valable » un motif indépendant de la volonté de l'étudiant comme la force majeure (accident, mortalité dans la famille immédiate, etc.), le cas fortuit et une maladie attestée par un certificat médical. Dans le cas où un motif d'absence est prévisible, l'étudiant doit le signaler à l'avance.

Comme l'indiquent clairement le Règlement des études de premier cycle et le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

#### **5.Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants**

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, constitue une infraction et est passible de sanctions disciplinaires prévues par le Règlement disciplinaire de l'Université de Montréal sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants (<http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>).

## Politique concernant l'enregistrement des cours

### Principe général :

Dans le cadre d'un cours donné en classe, les règles générales du droit à l'image et du droit à la vie privée s'appliquent à la prestation de l'enseignement. Les professeurs ont donc le droit de refuser toute captation de leur image ou de leur voix.

### Consentement :

Un professeur peut consentir par écrit à des demandes individuelles d'étudiants d'enregistrer son cours. Le consentement se limite à **l'utilisation de l'enregistrement à des fins d'usage personnel de l'étudiant, aux fins de ses études à l'Université de Montréal.**

L'étudiant désirant enregistrer un cours **doit obtenir au préalable l'autorisation écrite** du professeur qui enseigne le cours. Le formulaire intitulé « Demande d'autorisation pour l'enregistrement d'un cours » est mis à la disposition des étudiants par l'Université dans l'environnement Studium.

**Le professeur n'est pas tenu d'accepter** l'enregistrement de son cours, à moins qu'il s'agisse d'une demande d'un étudiant **en situation de handicap** dont l'accommodement prescrit l'enregistrement du cours. Dans ce dernier cas, le professeur doit accepter l'enregistrement **mais à la condition que l'étudiant présente sa demande d'accommodement écrite, remette au professeur le formulaire rempli et obtienne la signature du professeur.**

Le consentement **est accordé par un professeur à un seul étudiant** lequel ne peut partager l'enregistrement avec une autre personne, que cette personne soit un étudiant du cours ou non.

Le consentement écrit du professeur d'enregistrer son cours **ne confère pas l'autorisation de diffuser l'enregistrement de quelque manière que ce soit.**